

Municipalité de

ST-FERDINAND

ISSN 1499-9382

INFORMATIONS
MUNICIPALES

Vol. 4 - No. 11
mai 2005

.....

MERCI À FRANÇOIS GAGNON



Le bénévole de l'année 2004-2005 est M. François Gagnon. François s'est impliqué au printemps 2004 lors de la construction de la zamboni.

Message du maire



Nos routes...

Depuis la fonte des neiges, nos employés municipaux sont à effectuer les travaux sur nos routes, car il y a eu quelques dégâts dûs à la fonte des neiges. Par contre, ils sont beaucoup moins considérables que ceux subis durant certains autres printemps.

Il y a aussi des travaux qui sont prévus sur le pont de la route Labonté, avec une aide financière du M.I.Q. pour un montant de 28 174 \$. Il est rendu nécessaire de solidifier la semelle du pont.

Notre environnement...

L'inspecteur Jean Gardner a été mandaté par le conseil municipal pour vérifier les fosses septiques ainsi que les champs d'épuration de toute la municipalité. Le conseil municipal croit à l'importance de cette vérification afin d'améliorer notre environnement et l'état du lac qui est devenu un des principaux moteurs économiques dans notre municipalité. De plus, cela devrait dans l'avenir améliorer la nappe phréatique qui devient un des problèmes très inquiétant pour notre planète. Alors, nous devons nous prendre en main afin d'assurer notre avenir et surtout celle de nos enfants.

Malheureusement, nous nous rendons compte que les

Ce bulletin d'information municipal est publié par la municipalité de Saint-Ferdinand et est distribué gratuitement à tous les foyers de la municipalité. Sa rédaction est faite en collaboration avec les responsables des services municipaux concernés.

Responsable du bulletin : Richard Leonard
Collaboratrices : Sylvie Tardif et Michèle Lacroix
Conception et mise en page : Gérard Lessard
Impression : Imprimerie Fillion enr.
Tirage : 1000 copies
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2005
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2005

bords de nos routes sont jonchés de déchets de toutes sortes, branchilles, caisses de bière, animaux morts et même des déchets ménagers que des gens de notre municipalité se permettent de laisser là. Il est peut-être grand temps que chacun de nous se sensibilise à ce fléau, si nous voulons faire de notre municipalité, une municipalité propre avec un environnement sain.

Nos jeunes performant...

Christian Dubois et moi-même, avons été invités vendredi le 13 mai dernier au Gala de la Société Nationale des Québécois de l'Amiante pour remettre un prix d'excellence à Audrey Bizier et à Émilie Marcoux pour leur mérite en histoire au secondaire 4 en 2003.

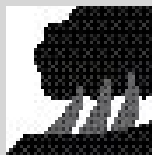
Une panoplie d'activités et de camps de vacances pour nos jeunes

Les jeunes de St-Ferdinand n'ont pas besoin de chercher loin pour trouver tout ce dont ils ont besoin pour s'occuper et s'amuser durant leur période de vacances estivales.

Voici quelques-unes des nombreuses possibilités qui s'offrent à eux : des camps de vacances Motocross pour les 7 à 15 ans en formule semaine ; des activités dans plusieurs domaines artistiques, telles que le dessin, la musique, le bricolage et la broderie organisées par Mme Patricia Marcoux, résidente de St-Ferdinand ; des camps nature au Domaine Fraser offerts sous plusieurs formes telles que : mini-ferme, aventure, équestre et autres.

Enfin, la municipalité, par le biais de son O.T.J. et le Service des Loisirs offrira encore cette année une foule d'activités qui seront proposées dans votre prochain journal municipal.

Nos jeunes ont donc l'embaras du choix.



**Prochaine réunion
du conseil municipal
de Saint-Ferdinand**

**lundi, le 6 juin 2005
à 19h30 à la salle du conseil**

La municipalité maintient le cap

Tous les membres du conseil municipal de St-Ferdinand s'unissent pour réitérer leur demande de bonification de l'offre faite par le ministre de la santé et des services sociaux M. Philippe Couillard en décembre dernier.

Le conseil municipal avait alors demandé au ministre de lui céder les éléments des bâtiments St-Julien qu'ils jugeaient aptes à profiter à notre collectivité. Les autres éléments seraient laissés au sort que le Gouvernement du Québec déciderait. La demande de bonification de la municipalité permettrait donc à un promoteur de réaliser un projet de reconversion des bâtiments St-Julien excédentaires sans entrer en conflit avec les demandes municipales.

Les élus réaffirment leur désir de supporter tout projet d'investissement qui pourrait amener un nouveau développement économique à St-Ferdinand en utilisant les bâtiments St-Julien devenus excédentaires. D'ailleurs, une première rencontre exploratoire entre un groupe d'investisseurs parrainé par M. Harold Roy et tous les élus du conseil, a eu lieu il y a quelques semaines.

Puis, vendredi le 6 mai dernier, une deuxième rencontre fut amorcée entre les représentants des investisseurs et les membres du comité municipal : M. le maire Donald Langlois accompagné des conseillers Christian Dubois et Richard Leonard. Les investisseurs ont alors manifesté leur appréciation de la diligence avec laquelle la municipalité s'était empressée de fournir une réponse écrite à leurs premières demandes. Par la suite, les participants ont amorcé des discussions afin de trouver des solutions qui permettraient aux investisseurs et à la collectivité de trouver tous deux leur compte.

Dans un second temps, les membres du comité municipal ont rencontré le ministre responsable du dossier M. Laurent Lessard afin de lui manifester leur ouverture à la démarche entreprise par le groupe de M. Roy qui cherche à trouver un projet pouvant mener à la reconversion des parties des bâtiments St-Julien excédentaires. Les membres du comité municipal ont aussi réaffirmé à M. le ministre Lessard que tous les membres conseil insistaient sur la pertinence d'avoir une réponse rapide à leur demande de bonification surtout en ce qui a trait aux réserves d'eau et aux terrains adjacents aux bâtiments St-Julien.

La municipalité entend donc poursuivre les discussions avec les investisseurs et le ministre M. Lessard.

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT no 2005-49 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE no 21 DE L'EX-MUNICIPALITÉ DE VIANNEY

Aux personnes intéressées par le projet de règlement no 2005-49 modifiant le règlement de zonage no 21 l'ex-municipalité de Vianney.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 2 mai 2005, le conseil a adopté le projet de règlement de modification numéro 2005-49 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage no 21 de l'ex-municipalité de Vianney ».

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 juin 2005, à 18 h 30 à la salle du conseil, 821 rue Principale, Saint-Ferdinand.

L'objet de ce règlement est de permettre l'implantation de maisons de touriste dans la zone 4A.

3. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, 821 rue Principale, Saint-Ferdinand, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

5. Le projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

6. La zone 4A concernée par le projet de règlement est située à l'ouest, à la limite territoriale de Ste-Hélène de Chester; à l'est par les lignes séparatives des lots 125 à 144 et 39 à 54; au nord par la limite territoriale de Ste-Sophie d'Halifax et au sud le long de la route Binette.

DONNÉ À SAINT-FERDINAND, ce 10 mai 2005.

Sylvie Tardif

Nouveau règlement, No 262, concernant l'établissement du Service de sécurité incendie régional de l'Érable

Depuis le 11 avril dernier, la MRC de L'Érable est responsable sur l'ensemble de son territoire, à l'exception de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville, du service de sécurité incendie.

Cette nouvelle structure a apporté des changements importants sur certaines pratiques locales concernant la prévention des incendies. Un nouveau règlement, No 262, concernant l'établissement du Service de sécurité incendie régional de l'Érable est maintenant en vigueur et encadre diverses activités et en particulier les feux

extérieurs et les feux d'artifice. Voici donc quelques éléments importants qui pourront vous guider pour effectuer différents types de feu.

FEU EN PLEIN AIR

On entend par un feu en plein air, tout brûlage à ciel ouvert de matériaux secs. Ce type de feu est effectué à l'extérieur et il est régulièrement utilisé pour faire brûler des matières ligneuses, telles que branches, billots, ...

En règle générale il est interdit de faire ce type de feu. Par contre, les feux en plein air pour les résidences n'exigent pas de permis si les conditions suivantes sont respectées :

- Il n'existe qu'un seul emplacement utilisé par résidence;
- La superficie du feu est de 0.75 m² (8 pieds²) soit une surface de 85 cm par 85 cm (2' 9" par 2' 9");
- Le brûlage est réalisé dans un contenant en métal ou dans un cylindre de béton sur un fond de sable de 20 cm (8") ceux-ci doivent être munis d'un pare-étincelles;
- Les feux de grève sont permis lorsqu'ils sont ceinturés de pierre
- Aucun déchet de toute nature, tels que les déchets de démolition ou de bois traité sont brûlés;
- La fumée ne doit pas se propager dans l'entourage de manière à nuire au confort de personnes habitant le voisinage.

Dans les autres cas un permis est requis pour l'allumage de feu en plein air. À la demande d'un citoyen, le Service de sécurité incendie régional de l'Érable délivrera, si les conditions lui permettent, un permis de brûlage. Dans tous les cas

(suite à la 5)

Soirée du Club de l'Âge d'Or

de Saint-Ferdinand

samedi, le 28 mai 2005

au Centre Communautaire à 20h30.

Lors de cette soirée, il y aura danse avec orchestre et prix de présence.

Aussi,,, on soulignera la «Semaine des Aînés»

Bienvenue à tous

Souper annuel

du Club de l'Âge d'Or de Saint-Ferdinand
vendredi, le 17 juin 2005

au Centre Communautaire à 17h30.

Lors de cette soirée, il y aura danse avec orchestre et prix de présence.

Les cartes sont en vente

par les membres du conseil d'administration.

Bienvenue à tous

Conseil d'administration 2005-2006 du Club de l'Âge d'Or de St-Ferdinand

Boissonneault, Marie-Rose	Présidente	428-9236
Guillemette, Réal	Vice-prés.	428-9667
Massé, Claudette	Secrétaire	428-3316
Garneau, Laurette	Trésorière	428-3392
Garneau, Marcel	Administrateur	428-3809
Fréchette, Yves	Administrateur	428-9197
Morin, Suzanne	Administrateur	428-4656
Lemay, Rachel	Administrateur	428-3748
Gouin, Pauline	Administrateur	428-4525

BUREAU MUNICIPAL

821, rue Principale

Saint-Ferdinand, Qc • G0N 1N0

Téléphone : 418-428-3480

Télécopieur : 418-428-9724

Courriel : st-ferdi@ivic.qc.ca

Site web : www.municipalite.saint-ferdinand.qc.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal :

Lundi au vendredi :

de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

et le jeudi soir de 18h00 à 21h00

Nouveau règlement... (suite de la 4)

le responsable du feu doit être en mesure de contrôler et de réaliser l'extinction par ses propres moyens.

FEU DE JOIE

On entend par un feu de joie tout feu à ciel ouvert prévu dans le cadre d'une fête populaire ou communautaire autorisée par le conseil municipal local.

Les conditions suivantes doivent être respectées :

- L'assemblage des matières combustibles n'excède pas plus de 2 mètres (6' 1/2) de hauteur et une surface de 4 mètres (13') de diamètre. Exceptionnellement, avec une autorisation spéciale, il est possible que les dimensions excèdent les mesures mentionnées ;
- La vitesse du vent permet d'allumer le feu sans risque;
- Aucun pneu ou matière à base de caoutchouc ne sont utilisés;
- Les lieux sont accessibles aux équipements du Service de sécurité incendie régional de l'Érable;
- Le requérant est détenteur d'une assurance responsabilité civile;
- La fumée ne doit pas se propager dans l'entourage de manière à nuire au confort de personnes habitant le voisinage.

Dans tous les cas, un permis est requis pour l'allumage de feu de joie. À la demande d'un citoyen, le Service de sécurité incendie régional de l'Érable délivrera, si les conditions lui permettent, un permis de feu de joie.

FEU DE FOYER EXTÉRIEUR

On entend par un feu de foyer extérieur tout feu effectué dans un appareil conçu pour effectuer un feu de plaisance à l'extérieur d'un bâtiment.

Les conditions suivantes doivent être respectées :

- Seul le bois peut être utilisé comme matière combustible;
- Le feu doit être constamment sous la surveillance d'une personne adulte;
- Les matières combustibles ne peuvent excéder la hauteur de l'âtre du foyer;
- Un moyen pour éteindre le feu rapidement doit être disponible sur place;
- La fumée ne doit pas se propager dans l'entourage de manière à nuire au confort de personnes habitant le voisinage.

PIÈCES PYROTECHNIQUES

Il existe deux catégories de feux d'artifice, soit les feux

d'artifice en vente contrôlée et les feux d'artifice en vente libre. Cette dernière catégorie inclut toutes pièces pyrotechniques qui peuvent être achetées librement dans un commerce de détail.

Les feux d'artifice en vente libre peuvent être utilisés sans permis si les conditions suivantes sont respectées :

- Le lieu d'utilisation doit être éloigné d'au moins 1 mètre de tout bâtiment et situé à l'extérieur d'un rayon de 200 mètres d'une usine, d'un poste d'essence, d'une station service et d'un entrepôt d'explosif, de produit chimique d'essence ou de tous autres produits inflammables;
- L'utilisation est interdite sur le domaine public sans l'autorisation de la municipalité locale;
- L'utilisation doit être constamment sous la surveillance d'une personne adulte;
- L'usage doit être à des fins personnelles;
- L'emploi de feux d'artifice ne peut être faite en période de sécheresse.

Dans tous les autres cas, un permis est requis pour l'utilisation de pièces pyrotechniques. À la demande d'un citoyen, le Service de sécurité incendie régional de l'Érable délivrera, si les conditions lui permettent, un permis d'utilisation de pièces pyrotechniques.

Dans les cas de brûlage (feu de plein air, de joie, de foyer), il est interdit en tout temps de faire brûler des déchets de toute nature, tels que les débris de démolition ainsi que le bois qui a été traité.

Advenant que la personne ou l'organisme responsable d'un feu de plein air, de joie ou d'artifice contrevient aux dispositions du règlement ou du permis, il s'expose à des poursuites pénales. Pour toute information supplémentaire ainsi que pour l'obtention d'un permis, veuillez vous adresser au bureau de la MRC de L'Érable au 362-2333 poste 254 ou 252.

Ian L'Archevêque, Directeur SSIRÉ

À la Bibliothèque Municipale Jeudi, le 26 mai à 19h30

Conférence sur

« **Se libérer de la culpabilité** »

par Manon Paquet accrédité de

« L'École écoute ton corps » de Lise Bourbeau

Entrée : 6 \$ par personne

Résumé de certaines décisions du conseil

séances du 25 avril et du 2 mai 2005

Autorisation à la Maison des Jeunes pour l'activité du 4 juin

On autorise la Maison des Jeunes La Traversée 12-18 ans inc. à s'installer sur la rue Principale en face du numéro civique 200, en face de la marina et en face du numéro civique 1134, le samedi 4 juin 2005 (en cas de pluie, le samedi 11 juin 2005) de 10 heures à 16 heures pour l'activité « Squeegy d'un jour » en autant que la Maison des Jeunes informe la Sûreté du Québec de cette activité.

Pont Labonté (P-04627)

Le conseil accepte la subvention de 28 174 \$ offerte par le ministère des Transports du Québec pour l'exécution et la surveillance des travaux prévus sur la structure du pont no P-04627 situé dans le 6e Rang au-dessus de la rivière Fortier (projet no 20-3274-0491).

Don à la Fabrique de Saint-Ferdinand

Un don de 100 \$ est versée à la Fabrique de Saint-Ferdinand pour un aménagement paysager à l'entrée du presbytère.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION DE VÉHICULES LOURDS SUR UN PONT

Clermont Tardif, conseiller, donne avis qu'un projet de règlement concernant la circulation de véhicules lourds sur un pont sera présenté au cours d'une session ultérieure du conseil en vue de son adoption et ce, conformément à l'article 445 du Code municipal.

Ajout de lumières de rues

Une demande sera faite à Hydro-Québec pour installer une lampe de rue de 132 watts (lampe et ballast) au coin du chemin Gosford et de la route des Chalets et deux lampes de rues de 132 watts dans le Domaine Douville (secteur ex-Saint-Ferdinand). Ces lampes de rue sont raccordées dans les poteaux d'Hydro-Québec.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 21 DE L'EX-MUNICIPALITÉ DE VIANNEY

Clermont Tardif, conseiller, donne avis qu'à une session subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption un projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 21 de l'ex-municipalité de Vianney, lequel a pour objet de permettre l'implantation de maisons de touristes dans la zone 4A.

Aide financière au Comité de promotion économique

Attendu que l'article 8 du Code municipal permet à une municipalité de maintenir des organismes d'initiative industrielle;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand veut créer un dynamisme dans son milieu;

Attendu que la municipalité veut faciliter le développement économique par la mise sur pied de services pour la création de nouvelles entreprises;

Attendu que l'objectif de la Corporation de promotion économique de Saint-Ferdinand, sans intention de gain pécuniaire pour ses membres, veut fournir des services à toutes personnes ou groupes voulant s'installer une entreprise dans la municipalité;

En conséquence, le conseil autorise une aide financière de 10 000 \$ pour maintenir les activités de la Corporation de promotion économique de Saint-Ferdinand.

Engagement d'un inspecteur agraire

M. Roger Paquet est nommé inspecteur agraire de la municipalité en compagnie de Jean Gardner et Marc-Aurèle Ruel et qu'un montant forfaitaire de 75 \$ soit accordé à chaque inspecteur par dossier à régler.

Présentation des comptes

Les comptes du mois d'avril 2005 pour un montant de 128 412.70 \$ sont acceptés tels que présentés et payés.

CONFÉRENCE SUR LES PESTICIDES

Le 17 mai dernier, la municipalité de St-Ferdinand en collaboration avec le Comité de gestion du lac vous offrait une soirée d'information sur les produits naturels pour votre pelouse.

Vous avez répondu à cette invitation en grand nombre et nous vous en remercions.

Nous remercions également M. Gilles Soucy pour le café et les sucreries.

Si vous avez aimé cette soirée, faites-nous le savoir et nous pourrions répéter l'expérience!

Si vous avez des idées, informez le comité de gestion du lac!

La municipalité de St-Ferdinand et le Comité de Gestion du Lac vous remercient de votre participation.

Loisirs...

Volley ball de plage

La cantine «La Marinière» met à votre disposition son terrain de volley ball de plage gratuitement.

Vous n'avez seulement qu'à demander le ballon à la cantine.

**FAITES-VOS ÉQUIPES
ET ALLEZ VOUS AMUSER.**

Un grand merci à la «Troupe de théâtre octa-jeune»

Bravo aux jeunes de la troupe de théâtre octa-jeune pour le beau travail qu'ils ont effectué durant la saison hivernale. Ils nous ont présentés un spectacle haut en couleur les 13-14 mai dans la présentation de la pièce de théâtre « Espèces menacées ».

Un merci spécial à Fabienne Aubuchon qui a dirigé ses jeunes.

Assemblée générale des Loisirs de St-Ferdinand

**Vendredi, le 27 mai 2005 à 19h30
à la Salle du Conseil Municipal**

Bienvenue à tous



Bienvenue

L'horaire:

lundi, mercredi, jeudi

et vendredi de 18h00 à 21h00

Pour information: 428-9607

notre site: www.geocities.com/infocentrelacwilliam

**Chevaliers de Colomb Conseil 9149
de Saint-Ferdinand**

**Assemblée générale avec élections
mardi, le 31 mai 2005 à 19h30
à la Salle du Presbytère
Invitation à tous les membres**

Bibliothèque Municipale

••• Heures d'ouverture •••

lundi de 18h00 à 21h00

mardi de 13h00 à 16h00

mercredi et jeudi de 18h00 à 21h00

Pour informations supplémentaires

Mme Lucie Lamontagne au 428-9607

<http://www.biblioweb.qc.ca/biblio/49.html>

MAISON DES JEUNES «La Traversée»

Squeegy d'un Jour

au profit de la Maison des Jeunes

Samedi, le 4 juin 2005

de 10h00 à 15h00

Encouragez nos jeunes

et

Avis de convocation

**Assemblée générale annuelle
et séance d'information publique**

Mardi, le 7 juin 2005 à 19h00

à la Maison de Jeunes

291 Bernier Ouest, St-Ferdinand

Bienvenue à tous

Loisirs...loisirs...loisirs...

Gagnants à la foire commerciale

Mme Rita Soucy et M. Jean-Marc Dusseault se sont mérités chacun un certificat cadeau de \$100 à dépenser chez les commerçants qui exposaient.

M. Rock Brochu et Mme Sylvie Poiré se sont mérités des laisser-passer pour la fin de semaine de course de motos de Camp de Vacances en Sports Extrêmes.

Mlle Marie-Christine Roberge a gagné le coupon rabais de 50% pour une semaine de camp extrême de Camp de Vacances en Sports Extrêmes.

Mlle Julie Bergeron a gagné le lecteur DVD offert par Meubles Dubois et les Loisirs de St-Ferdinand.

Mme Raymonde Fournier s'est méritée de panier de produits d'érable donné par les Produits St-Ferdinand B.

Natation

Il est encore de temps d'inscrire vos enfants au cours de natation

Début des cours vers le 20 juin

Cours données dans des piscines locales

Coût pour une session de 10 cours
\$20.00

JOURNÉE DE PLEIN AIR POUR TOUTE LA FAMILLE

Dans le cadre des journées actives, les loisirs de St-Ferdinand organisent le 4 juin prochain une journée de plein air pour toute la famille. Au programme, vous retrouverez une clinique de sécurité à vélo, randonnée cycliste ou pédestre à faire dans les rues de

St-Ferdinand, dîner familial, etc...

**VENEZ PARTICIPER EN
GRAND NOMBRE ET
VAS-Y, FAIS-LE POUR TOI!**

Horaire de la journée active du 4 juin

(remis au 5 en cas de pluie)

- 9h30 Arrivée des participants au stationnement de l'hôpital St-Julien
- 10h 00 Clinique de sécurité à vélo donné par la SQ de la MRC de l'érable
- 10h 45 Départ des cyclistes pour la randonnée à vélo dans les rues de St-Ferdinand
- 10h50 Départ des participants pour la randonnée pédestre
- 11h 30 Dîner familial au terrain de balle (s.v.p. apporter votre lunch)
- 12h 30 Cours de work out à l'extérieur pour tous
- 13h 30 Démonstration de tchoukball par les jeunes de 5 et 6ième année
- 14h 30 Démonstration d'un jeu par Gaston Roy...
- 15h 30 Fin des activités

Venez faire un « trip musical »

Samedi soir, le 25 juin, de 20h 30 à 22 h 30 à la marina

Spectacle gratuit (contribution volontaire)

avec Patricia Marcoux, Jonathan Quirion et La chorale de Vianney

- *Apportez*
- *vos chaises*
- *et*
- *venez encourager*
- *nos jeunes artistes*